

Décision

Générale

colonial

Décision n° 182-224-1915 portant mutations dans le personnel du Secrétariat Général.

n° 182-224-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juin 1915

Numéro JO
n° 224 du 30/06/1915

Date du numéro
30 juin 1915

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la décision en date de ce jour accordant un congé de convalescence à M. Le Carro, Administrateur-Adjoint de 2ème classe des Colonies, Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général

Vu les nécessités du Service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Guilbert, Administrateur-Adjoint de 3ème classe des Colonies, détaché au Bureau des Finances est nommé Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général, en remplacement de M. Le Carro. Il remplira, en cette qualité, les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil.

Art. 2

M. Guilbert aura droit à l'indemnité, pour frais de bureau, prévue par l'arrêté du 30 Septembre 1912,

Art. 3

M. Collier, Commis Principal du Secrétariat Général, attaché au 1er Bureau, est affecté au Bureau des Finances.

Art. 4

La présente Décision, qui aura son effet à compter du jour du départ de M. Le Carro, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

